



Wallonie

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame Ayrton et Manon SPIRITUS - BLAVIER** demeurant **Rue Marcel Remy 8 à 4030 Grivegnée**.

Le terrain concerné est situé **rue des Chèvrefeuilles, 10 à 4052 Beaufays** et cadastré **division 2, section C n°134N**.

Le projet est de type : **Construction d'une habitation unifamiliale**, et présente les caractéristiques suivantes : **Article D.IV.40 du CoDT - les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation ; Art.2.1.2 Généralités : "La superficie du volume secondaire ne peut excéder 50% de l'emprise au sol du volume principal"**

Le dossier peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS** les **lundis, mardis et mercredis matin ouvrables de 8h00 à 12h00** et les **jeudis ouvrables de 13h00 à 20h00** à l'adresse suivante : **Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : urbanisme@chaudfontaine.be, dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23 avril 2025 au 07 mai 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chaudfontaine.be